

Saisie compte bancaire

Par **Bepce**, le 27/01/2019 à 14:01

Bonjour je fais actuellement l'objet d'une saisie sur mon compte bancaire suite à des impayés de loyers par rapport à ma mère car pour lui rendre service je me suis mis colocataire car elle n'avait pas de garant à ce jour suite à des problèmes financiers cet été elle a eu 4 retard de loyers à ce jour elle a repris s'éloigner courant avec une résiliation de son bail en attente d'un FSL à ce jour mais elle n'a plus avoir aucun arrangement avec les huissiers et ils ont saisi les 6000 € que je venais de mettre suite à une rupture conventionnelle d'après vous est-il possible de demander des délais de paiement au JEX à savoir que je ne touche pas le chômage tout de suite après un conventionnelle et on m'a laissé sous-entendre que j'avais un mois pour saisir le tribunal merci pour votre réponse

Par **youris**, le 27/01/2019 à 14:34

bonjour,

vous pouvez contester la saisie auprès du juge de l'exécution si vous avez des arguments, l'aide d'un avocat serait peut être utile.

Si le créancier a pu demander à un huissier d'effectuer une saisie attribution, cela signifie qu'au terme d'une procédure amiable infructueuse, votre créancier a obtenu d'un tribunal un jugement valant titre exécutoire.

vous auriez pu demander un délai de paiement à un juge avant que votre créancier ne saisisse le tribunal.

salutations